

FINALE REGIONALE PAR EQUIPES SPORT DANS L'ENTREPRISE

Mise à jour septembre 2017

ARTICLE 1 : QUALIFICATION

L'épreuve sera ouverte à l'une des meilleures équipes de chaque comité départemental.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées de trois joueurs. Ceux-ci devront, au minimum, avoir disputé trois rencontres dans l'année sportive en cours, au sein de leur association.

Deux joueurs présents forment une équipe.

Pour une même équipe, des joueurs différents peuvent être désignés à chaque rencontre.

Un quatrième joueur peut être incorporé pour le double.

ARTICLE 3 : FORMULE

Les rencontres ont lieu en dix parties (voir titre 1, chapitre 2, article I.203.2.1 des règlements sportifs). Les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Chaque rencontre pourra être arrêtée lorsque l'une des deux équipes aura remporté six parties et que chaque joueur aura disputé au minimum deux parties.

En cas d'égalité, c'est le quotient manche qui les départagera ; si de nouveau, il y a égalité, c'est le double qui désignera le vainqueur.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort se déroulera $\frac{1}{2}$ heure avant le début des rencontres en présence des équipes. Le classement des équipes se fera suivant l'ordre décroissant du total des classements des 3 joueurs les mieux classés.

ARTICLE 5 : SALLE

Les rencontres se dérouleront sur 4 tables.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT

1^{er} tour : samedi à 14H15

1 contre 4

2 contre 3

2^{ème} tour : samedi à 17H00

Rencontre entre les perdants du premier tour

Rencontre entre les vainqueurs du premier tour

Récompenses : Elles seront remises à partir de 18h30

- La Ligue offrira les coupes aux deux premiers
- Le Comité offrira une coupe au troisième
- Le Club offrira une coupe au quatrième